

Vous devez inscrire votre enfant aux transports scolaires en vous connectant sur le site laregionvoustransporte.fr/scolaireain du 2 mai au 19 juillet 2024.

COMMENT RÉALISER VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE ?

- Rendez-vous sur www.laregionvoustransporte.fr/scolaireain, rubrique inscription et suivi de dossier.
- Créez votre compte transport (**obligatoire cette année même si votre enfant était inscrit les années précédentes**).
Pour accéder à cette nouvelle version, un nouvel identifiant et un nouveau mot de passe vous seront demandés.
- Procédez à l'inscription de chacun de vos enfants (vous munir d'une photo de vos enfants en format numérique).
- Un mail de confirmation d'inscription vous sera transmis pour chacun de vos enfants.
- Suivez l'avancée des demandes d'inscription depuis votre compte.

SI VOUS N'AVEZ PAS D'ACCÈS INTERNET

Pour les familles ne pouvant pas procéder à une inscription en ligne, vous pouvez compléter le formulaire d'inscription papier disponible auprès de l'établissement scolaire.



À compter du 20 juillet, une pénalité de retard de 30 euros sera appliquée sauf affectation tardive ou déménagement sous réserve de justificatifs.



Connectez-vous sur www.laregionvoustransporte.fr/scolaireain, retrouvez toutes les informations utiles, les horaires des circuits et l'accès à l'inscription en ligne.

Contacts : transports01@auvergnerhonealpes.fr
Allo la Région vous transporte : 04 8000 7000



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



INFORMATION

Inscriptions du **2 mai au 19 juillet** pour les élèves habitant dans le département de l'Ain sur laregionvoustransporte.fr/scolaireain



NOUVEAUTÉ : pas de renouvellement automatique du dossier transport des élèves pour la rentrée.
INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR TOUS.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes